

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 16 JUIN 2014

Délibération 2014-097 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON
MM. G. POUILLAUDE - Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE
M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX
M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : Admission en Non-Valeur – Budget Annexe « Ordures Ménagères »

La séance ouverte, Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur différents titres émis sur le budget annexe « Ordures Ménagères » :

| | | |
|------|--------------------------------------|----------|
| 2009 | Titre 71501370031 pour un montant de | 108,58 € |
| | Titre 71502210031 pour un montant de | 96,64 € |
| 2010 | Titre 71501300031 pour un montant de | 113,58 € |
| | Titre 71497740031 pour un montant de | 113,58 € |
| | Titre 71501540031 pour un montant de | 113,58 € |
| | Titre 71500400031 pour un montant de | 113,58 € |
| | Titre 71497700031 pour un montant de | 48,78 € |
| | Titre 71497130031 pour un montant de | 106,08 € |
| 2011 | Titre 71497240031 pour un montant de | 48,78 € |
| | Titre 71494620031 pour un montant de | 42,28 € |
| | Titre 71495310031 pour un montant de | 42,28 € |
| | Titre 71496620031 pour un montant de | 42,78 € |
| | Titre 71496900031 pour un montant de | 113,58 € |
| | Titre 71497730031 pour un montant de | 113,58 € |
| 2012 | Titre 71481280031 pour un montant de | 43,28 € |
| | Titre 71490140031 pour un montant de | 42,28 € |
| | Titre 71477380031 pour un montant de | 43,28 € |

2013

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Titre 71480030031 pour un montant de | 61,48 € |
| Titre 700600000027 pour un montant de | 113,58 € |
| Titre 700600000012 pour un montant de | 113,58 € |
| Titre 700600000102 pour un montant de | 111,08 € |
| Titre 700600000095 pour un montant de | 111,08 € |
| Titre 700600000090 pour un montant de | 116,08 € |
| Titre 700600000093 pour un montant de | 116,08 € |

Pour l'ensemble de ces titres, le Comptable invoque une situation de surendettement avec décision d'effacement de la dette.

Monsieur le Président précise que le montant total des titres, objet de la demande d'admission en non-valeur, présenté par le Comptable, représente une somme de 1979,40 € au titre du Budget annexe « Ordures Ménagères », imputé à l'article 6542 dudit budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'admettre en non-valeur les titres énumérés ci-dessus,
- d'imputer en non-valeur à l'article 6542 du Budget annexe « Ordures Ménagères » de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-097- 05/05/2014

Admission en Non-Valeur Service OM